

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU MARDI 26 MARS 2024**

COMPTE RENDU

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Quillan s'est réuni le mardi 26 mars 2024 à 10h00 en Salle du Conseil Municipal à la Mairie, 17, Rue de la Mairie, sous la Présidence de Mr Pierre CASTEL, Président, habilité par la délibération en date du 23 Mai 2020 portant élection du Maire et convoqué dans les formes légales.

Sont présents : M. Pierre CASTEL, Mme BINDER Mme GIMENEZ, Mme BOUTTIER, M. POLY, Mme PROVENZANO, M. FABRE, Mme BROUSSARD, Mme BELTRA, M. PACALY.

Également présent : Monsieur JORDAN, Directeur Général des Services – Responsable du CCAS.

Absents excusés : Mme REBELLE, Mme BENASSIS, M. AMAT.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Rappel de l'ordre du jour :

Question n°1	Approbation du Compte-rendu du conseil d'administration du 07/12/2024
Question n°2	Vote du compte de gestion 2023
Question n°3	Vote du compte administratif 2023
Question n°4	Affectation des résultats du compte administratif 2023 sur le budget primitif 2024
Question n°5	Vote du budget primitif 2024
Question n°6	Budget Primitif 2024 : Admissions en non-valeur

Mme Sophie BOUTTIER, est désignée à l'unanimité pour assurer le secrétariat de séance.

Question n°1 : Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 07/12/2024

M. Le Président demande d'approuver le précédent Conseil d'administration du CCAS de Quillan du 07/12/2024.

Le précédent Conseil d'administration est approuvé à l'unanimité par 10 voix POUR.

Question n°2 : Vote du compte de gestion 2023

Le Compte Administratif 2023 traduit les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF	Résultat de clôture CA 2022	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 sur investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	6.264,11	0	1.189,72	7.453,83
Investissement	40.112,50	0	4.319,23	44.431,73
RESULTAT GLOBAL	46.376.61	0	5.508,95	51.885,56

Le Compte de gestion 2023 traduit les résultats suivants :

COMPTE DE GESTION	Résultat de clôture CA 2022	Affectation du résultat de fonctionnement 2022 sur investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	6.264,11	0	1.189,72	7.453,83
Investissement	40.112,50	0	4.319,23	44.431,73
RESULTAT GLOBAL	46.376.61	0	5.508,95	51.885,56

Les deux comptes présentent des résultats et opérations comptables identiques.

A cet effet, il a été demandé au Conseil d'Administration :

1. Dire que le compte de Gestion et le Compte Administratif présentent les résultats et opérations comptables identiques
2. D'approuver le Compte de Gestion 2023 établi par Mme La Comptable Public
3. D'autoriser Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Aucune autre remarque n'a été formulée par les membres du Conseil d'Administration.

La question est approuvée à l'unanimité par 10 voix POUR.

Question n°3 : Vote du compte administratif

M. Le Président indique que les vues d'ensembles par section et par chapitre du compte administratif 2023 ont été distribuées avec la note de synthèse. Ce compte administratif présente les résultats suivants :

	BP 2023	CA 2023
<u>Section de fonctionnement</u>		
• Dépenses	40.764,11	36.156,76
• Recettes	40.764,11	43.610,59
Résultat de la section		+ 7.453,83
<u>Section d'investissement</u>		
• Dépenses	44.468,50	-
• Recettes	44.468,50	44.431,73
Résultat de la section		+ 44.431,73
Résultat global de l'exercice		51.885,56

Le détail par chapitre s'établit comme suit :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ dépenses

Chap 011 Charges à caractère général	Le prévu était de 25.408,11 €, le réalisé s'élève à 22.761,55 €. Les réalisations portent sur les postes suivants : <ul style="list-style-type: none">- Eau électricité : 8.123,72 €- Prestations de services : 359,80 € (vérification des installations électriques)- Petit équipement : 18,77 €- Crédit-bail mobilier, Maintenance, Multirisques : 1.583,45 €- Fêtes et cérémonies : 8.126,10 € (repas des aînés)- Frais de télécom : 2.277,65 €- Autres : 2.090,00 € (Funérailles, 2.000€ et redevances ordures ménagères, 90€)- Autres impôts, taxes, ... : 182,06 € (SACEM)
Chap 012 – frais de personnel	Le prévu était de 10.000 € la réalisation s'élève à 8.742,26 € pour un poste administratif à 19 heures par semaine (contrat qui a pris fin le 10/09/2023).
Chap 65 – Autres charge de gestion courante	Le prévu était de 500 € le réalisé s'élève à 308,72 €. Il a trait à un abonnement FAST ACTES (188,71 €) et la participation au COS année 2023 (120 €).
Chap 042 – dotations aux amortissements	Le réalisé est de 4.319,23 € Cette opération est une opération d'ordre dont la contrepartie figure en recettes d'investissement au chap. 040 ; il s'agit de la dotation aux amortissements des immobilisations.
Chap 67 Charges exceptionnelles	Le prévu est de 500 €. La réalisation est de 25 € correspondant à une régularisation du PAS octobre 2022.

B/ Recettes

002 Résultat antérieur	Reprise de l'excédent de fonctionnement 2022 : 6.264,11 €
Chap 70 – Produits des services	Le prévu était de 2.500 €, le réalisé est de 2.820,00 € ; il a trait à la vente des tickets du repas des aînés et au remboursement des charges eau et électricité (Association La Trame).
Chap 74 – Dotations Subventions, particip.	Réalisé 32.000,00 € Subvention d'équilibre du budget général de la commune.
Chap 75 – Autres pdts de gestion courante	Le réalisé de 1,69 € correspond aux arrondis du Prélèvement à la source.
Chap 77 – Produits exceptionnels	Le réalisé de 2.524,79 € correspond à des mandats annulés sur des exercices antérieurs.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses

Aucune réalisation

B/ Recettes

Chap 040 – Amortissement des immobilisations	Réalisé 4.319,23 € Il s'agit de la contrepartie du chap. 042 en section de fonctionnement Et qui correspond à l'amortissement des immobilisations.
Chap 001 – Résultat antérieur	Réalisé 40.112,50 € correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2021 de la section d'investissement.

Monsieur Le Président explique que le montant de l'électricité est important, EQO ayant facturé les années 2022 et 2023 sur l'année 2023. Les compteurs correspondent à la Maison EPI et au local France Services pour lequel la Communauté de Communes rembourse les frais au CCAS.

M. Le Président informe que le CCAS a pris en charge également les frais de funérailles suite à un décès. Les autres principales dépenses correspondent au repas des aînés de fin d'année.

M. Le Président explique que pour les amortissements, nous sommes en train de rattraper des montants qui datent depuis 1995 qui n'ont jamais été amortis.

Aucune autre remarque n'a été formulée par les membres du conseil d'administration.

Monsieur Le Président quitte la salle.

Madame BOUTTIER Sophie est désignée Vice-Présidente de séance, le quorum étant toujours constaté, elle demande d'en délibérer et d'approuver le compte administratif 2023 par section et par chapitre tel que présenté ci-dessous.

La question est approuvée à l'unanimité par 9 voix POUR.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

CHAPITRES	CA 2022	BP 2023+ DM 1	CA 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	42 942,39	40 764,11	36 156,76
002 - Résultat antérieur			
Chap 011 - Charges à caractère général	22 907,19	25 408,11	22 761,55
Chap 012 - Charges de personnel	16 932,47	10 000,00	8 742,26
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	182,28	500,00	308,72
Chap 042 - Dotations aux amortis. et provi.	2 920,45	4 356,00	4 319,23
Chap 67 - Charges exceptionnelles	-	500,00	25,00
RECETTES	49 206,50	40 764,11	43 610,59
Chap 70 - Produits des services	2 807,16	2 500,00	2 820,00
Chap 74 - Dotations, subvent. et particip.	25 000,00	32 000,00	32 000,00
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	2 628,85	-	1,69
Chap 77 - Produits exceptionnels	1 902,53	-	2 524,79
002 - Résultat antérieur de fonctionnement	16 867,96	6 264,11	6 264,11
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	6 264,11		7 453,83
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	-	44 468,50	-
Chap 21 - Immobilisations corporelles		44 468,50	-
RECETTES	40 112,50	44 468,50	44 431,73
Chap 040 - Amortissements des immobilisations	2 920,45	4 356,00	4 319,23
Chap 001 - résultat antérieur d'investissement	37 192,05	40 112,50	40 112,50
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	40 112,50		44 431,73
RESULTAT GLOBAL	46 376,61		51 885,56

Chap 65 – Autres charge de gestion courante	Le prévu est de 5.100,00 € qui a trait à : - l'abonnement à FAST ACTES : 200 € - divers : 90 € - Admissions en non-valeurs : 4.810 €
Chap 042 – dotations aux amortissements	Le prévu de 8.400,00 €. Cette opération est une opération d'ordre dont la contrepartie figure en recettes d'investissement au chap. 040 ; il s'agit de la dotation aux amortissements des immobilisations.

B/ Recettes

Compte 002- résultat antérieur	Reprise du résultat antérieur de fonctionnement du CA 2023 : 7.453,83 €
Chap 70 – Produits des services	Le prévu est 2.500 €. Il a trait à la vente des tickets du repas des aînés de fin d'année.
Chap 74 – Dotations Subventions, particip.	La prévision de 32.000,00 € a trait à la participation du budget général de la commune.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses

Chap 21 – Immobilisations corporelles	Pas de prévision budgétaire à ce chapitre.
--	--

B/ Recettes

Chap 040 – Amortissement des immobilisations	Le prévu de 8.400,00 €. Il s'agit de la contrepartie du chap. 042 en section de fonctionnement et qui correspond à l'amortissement des immobilisations.
Chap 001 – Résultat antérieur	Le prévu de 44.431,73 € correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2023 de la section d'investissement.

Les principales dépenses correspondent au repas des aînés de fin d'année pour un montant de 11.733,83 € et l'essentiel des recettes est la subvention de la commune pour 32.000 €.

M. Le Président précise qu'il n'y a plus de charges de personnel.

M. Le Président explique qu'en dépenses d'investissement, aucune inscription budgétaire puisqu'aucune dépense n'est prévue, d'où le fait que le budget soit voté en suréquilibre.

Monsieur Le Président a demandé d'en délibérer et d'approuver ce BP 2024 par section et par chapitre tel que présenté ci-dessous.

Aucune question n'a été formulée par les membres du conseil d'administration.

La question est approuvée à l'unanimité par 10 voix POUR.

BUDGET PRIMITIF 2024

CHAPITRES	BP 2023 + DM1	CA 2023	BP 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	40 264,11	36 131,76	41 953,83
002 - Résultat antérieur	-		
Chap 011 - Charges à caractère général	25 408,11	22 761,55	28 453,83
Chap 012 - Charges de personnel	10 000,00	8 742,26	
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	500,00	308,72	5 100,00
Chap 042 - Dotations aux amortis. et provi.	4 356,00	4 319,23	8 400,00
RECETTES	40 764,11	43 610,59	41 953,83
Chap 70 - Produits des services	2 500,00	2 820,00	2 500,00
Chap 74 - Dotations, subvent. et particip.	32 000,00	32 000,00	32 000,00
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	-	1,69	-
Chap 77 - Produits exceptionnels		2 524,79	-
002 - Résultat antérieur de fonctionnement	6 264,11	6 264,11	7 453,83
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	7 478,83	-
			-
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	44 468,50	-	-
Chap 21 - Immobilisations corporelles	44 468,50	-	-
RECETTES	44 468,50	44 431,73	52 831,73
Chap 040 - Amortissements des immobilisations	4 356,00	4 319,23	8 400,00
Chap 001 - résultat antérieur d'investissement	40 112,50	40 112,50	44 431,73
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		44 431,73	
RESULTAT GLOBAL		51 910,56	

Question n°6 : Budget primitif 2024 : Admissions en non-valeur

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;
Vu la délibération n° 2024-005 du 26 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024 ;
Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public ;

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses ;

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire du CCAS de les admettre en non-valeur ;

Considérant qu'il a été prévu au chapitre 65 Autres Charges de gestion courante un montant de 5 100,00 € dont 4 810,00 € pour les admissions en non-valeurs ;

Après étude des états des restes à recouvrer produits par le comptable public, il convient d'émettre en non-valeur les titres figurant dans l'état ci-annexé compte tenu de leur ancienneté ou que les poursuites ont été vaines.

A cet effet, il a été proposé au conseil d'administration :

1. D'approuver en admission en non-valeur les titres figurant dans le tableau ci-annexé.
2. D'imputer la dépense au chapitre 65 du BP 2024 du CCAS.
3. D'autoriser Monsieur Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Aucune autre question n'a été formulée par les membres du conseil d'administration.

La question est approuvée à l'unanimité par 10 voix POUR.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses.

Mme Broussard explique qu'elle a été contactée par Médecins du Monde qui souhaitent écrire un courrier au conseil départemental pour les logements insalubres. Mme BROUSSARD pensait les rediriger vers la Communauté des Communes et demande à M. Le Président la confirmation.

M. Le Président confirme que c'est bien de la compétence de la Communauté des Communes qui décide et si des travaux doivent être réalisés, c'est la commune qui prend en charge financièrement les travaux.

M. Le Président poursuit en informant les membres du conseil d'administration qu'une taxe sera votée au prochain conseil municipal pour les logements inoccupés. M. Le Président espère inciter les propriétaires des maisons vides à vendre.

M. Le Président informe qu'il va très prochainement recevoir ALOGEA pour présenter le projet d'ilots suite à la future destruction des maisons face à la mairie. M. Le Président espère pouvoir construire une douzaine d'appartements pour les personnes âgées ou des jeunes.

La séance est levée à 10h32.

Le Président,
M. Pierre CASTEL


**Centre Communal
d'Action Sociale
11500 QUILLAN**

La Secrétaire de séance,
Mme Sophie BOUTTIER.

